

Calendrier 2023 on anticipe les actions !

EXEMPLE D'UNE CLÔTURE 31/12

01/23

Mise à jour de votre **compta 2022** pour préparer votre bilan. Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question. Cela évite que nous vous les posions par la suite.



02/23

Fin février : **paiement de la contribution de formation professionnelle continue conventionnelle** basée sur les salaires de n-1, à verser à votre OPCO.



03/23

Mise à jour du **barème des indemnités kilométriques** à paraître normalement en Mars : mettez à jour vos fichiers de calcul pour l'exercice en cours, et pensez à la régularisation de n-1 !



04/23

solde d'IS et de CVAE de l'exercice précédent à verser ! Merci de nous communiquer tous les documents fiscaux reçus

Vous avez dû recevoir un questionnaire pour votre Déclaration de Revenus 2022 : merci de le remplir. Cela nous aidera grandement !



05/23

Dernier mois avant de procéder à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice précédent ! Pensez "affectation du résultat" et revenez vers nous !

Pensez à la mise en place ou renouvellement de votre contrat d'intéressement ! (à faire dans les 6 premiers mois)



06/23

Les vacances approchent ?...

1°) Pensez aux **chèques vacances** ! (exonérés de charges sociales, dans la limite, de 461,8 € par salarié et par an et sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise sans plafond.)

2°) Des primes PPV à verser aux salariés



07/23

Vous devez avoir connaissance des revenus que vous avez pris l'année d'avant. **Optimiser votre prélèvement à la source** dans votre espace impôts.gouv personnel.



08/23

Pourquoi ne pas augmenter vos **garanties de retraites et prévoyance MADELIN** ainsi que celles de vos salariés ? Plus de charges pour l'entreprise et meilleure couverture personnelle



09/23

Votre avis d'IR est consultable sur votre espace perso ! N'hésitez pas à nous l'envoyer pour que nous validions l'ensemble ! (A titre indicatif : la taxe foncière est à payer ce mois-ci).

Commencer à préparer votre **budget N+1** !



10/23

Verser de l'épargne salariale : PEE / PERCO. Un moyen d'intéresser vos salariés au développement de l'entreprise et une bonne façon de défiscaliser



11/23

La fin d'année approche ! Il est temps de se projeter :
- pour vos salariés : entretien individuels et professionnels à organiser,
- pour votre gestion : finalisation de votre budget n+1 (nous sommes là si vous avez besoin)



12/23

DERNIER MOIS ! C'est donc dense 😊
- faites des dons perso et pro,
- versez des éventuelles primes aux salariés (régime MACRON),
- versez des chèques cadeaux aux salariés,
- offrez des cadeaux aux clients !

